

elle-même. Demers ne serait pas pendu, mais il serait un assassin soustrait à la potence par la générosité d'âme de notre puissante souveraine.

Accepterait-il cette situation ?

C'était peu probable.

César Demers avait montré de quel bois il se chauffait. Au cours de ce malheureux procès, il avait manifesté assez d'entêtement, de mauvais vouloir, de résistance à l'autorité, d'insubordination et de rancune, pour laisser supposer qu'il prétendrait intervenir dans une décision où il était intéressé à tant de titres.

La perspective d'avoir un pareil gaillard aux trousses, souriait médiocrement à la Couronne. D'après l'attitude que Demers, accusé, avait prise, on jugeait de ce qu'il était capable de faire innocent.

Le juge, dans le silence de sa retraite, faisait toutes ces réflexions. Il hésitait à prendre une décision, reculant devant la responsabilité qui lui incombait. Enfin, il prit une résolution. De deux maux il choisit le moindre, et il sacrifia le prestige du jury à sa tranquillité personnelle.

Il résolut de surseoir au jugement et de renvoyer César Demers devant un autre juge et devant un autre jury. Mais en attendant la prochaine session, il fit mettre César Demers en liberté.

Il eût grandement raison de s'arrêter à cette procédure, car Demers, déterminé à sortir complètement indemne, aurait certainement décliné le bénéfice d'une mesure gracieuse et entamé une action en révision du jugement de la Cour d'assises.

Le parti le plus sage, le plus conforme à l'équité et au désir de la victime de cette monumentale erreur judiciaire, était donc celui auquel s'était arrêté l'honorable juge.